

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT-AGATHON**

Séance du 24 septembre 2026

Date de convocation :
17 septembre 2026
Date d'affichage :
17 septembre 2026

En exercice : 18
Présents : 16
Votants : 18

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves BERTAND, Maire.

Présents : M. Jean-Yves BERTRAND, M. Patrick COAT, M. Emmanuel DE ROECK, M. Dominique FEGER, M. Stéphane FOURCHON, Mme Laetitia HENRY, Mme Marie-Claire LE BARS, M. Jérôme LE CANT, Mme Aurélie LE CORRE, Mme Anaïs LE DINAHET, M. Philippe LE ROUX, Mme Delphine NEDELEC, M. Hervé NOIROT, Mme Justine RICHARD, Mme Laetitia RICHARD, M. Daniel TURQUETIL.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Bérangère DELAVEAU (procuration à M. BERTRAND), M. Dominique JACOB (procuration à M. NOIROT)

Secrétaire de séance : Marie-Claire LE BARS

DELIBERATION 70/2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MELROSE - DESIGNATION DE 2 ELUS

Vu la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la commune de Saint-Agathon et l'association MELROSE
Considérant que la commune de Saint-Agathon souhaite être représentée au sein du conseil d'administration de l'association MELROSE afin d'assurer le suivi du partenariat entre la commune et l'association

Considérant qu'il convient de désigner deux représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association MELROSE, à savoir M. FOURCHON et M. LE CANT

Considérant l'avis favorable de la commission vie associative, sportive et culturelle réunie le 9 septembre 2026

Entendu l'exposé de M. FOURCHON

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (1 abstention : M. Patrick COAT)

DESIGNE M. Stéphane FOURCHON ET M. Jérôme LE CANT pour siéger au Conseil d'Administration de l'association MELROSE

Les représentants ainsi désignés sont chargés de représenter les intérêts de la commune au sein de l'association et de rendre compte, le cas échéant, au Conseil municipal des travaux et décisions du conseil d'administration.

Le Maire
Jean-Yves BERTAND



La secrétaire de séance
Marie-Claire LE BARS

